

Sans préjugés

Parties

LEBOEUF/VETA

(Collectivement, les « Défendeurs »)

C.

VET AGENCY

Collectivement, les « Demandeurs »« Agence»

OBJET : BASE CONTRACTUELLE DE VOTRE RÉCLAMATION ET CONSIDÉRATIONS LIÉES À UNE ÉVENTUELLE ACTION

Madame Marianne PINEAU,

1. Faisant suite à votre réclamation visant la Clinique Vétérinaire VETA, je vous saurais gré de bien vouloir nous **indiquer** précisément **quelle disposition** du Contrat de Services de recrutement daté du 28 novembre 2024 justifie, selon vous, les sommes réclamées.

2. Après analyse du Contrat, il n'apparaît **nulle part** qu'un honoraire serait exigible dans le contexte où le candidat embauché n'a pas été présenté par votre agence.

3. Par ailleurs, je tiens à souligner que, si un litige devait survenir et qu'un tribunal en venait à donner raison à la **Clinique Vétérinaire VETA**, toute communication de votre part auprès de Madame **Amanda Cockburn** ou d'un tiers pour affirmer que la Clinique serait “en défaut contractuel” pourrait être perçue comme un geste **diffamatoire**, susceptible d'engager votre **responsabilité civile** et de conduire à des **réclamations en dommages-intérêts**.

4. Nous sommes convaincus que votre agence partage une vision à long terme de la relation d'affaires, tout comme nous. Il est fort regrettable de nous retrouver dans une telle situation. Si vous persistez dans votre demande, nous vous suggérons de **laisser la justice trancher** : un jugement permettra de faire la lumière sur nos droits et obligations respectifs, et, le cas échéant, nous pourrons tous en tirer des enseignements.

 5. Recevez, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.
-

M. Cedric Leboeuf *chief legal officer*

1511 SE 12 CT DEERFIELD BEACH

FLORIDA 33441

Représentant la Clinique Vétérinaire VETA